

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire La Source ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-07

DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025 REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025

AFFICHER SITE WEB: Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Antastasia Berezny et Owen Kraiker

Nom de la direction de l'école : Shirley Tisdale

Membre du personnel enseignant : Carla Zeraschi

Membre du personnel non-enseignant : Jennifer Labre

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Chantale Caruso

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes :

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lisa Clark

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la <u>Loi sur l'éducation</u>, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le



handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.



STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 60% de classes	-Check-in et check-out -Au moins 1 cercle par semaine.	À venir	
Autre indicateur selon les besoins de l'école	-Tout le personnel fait l'enseignement explicite des matrices (partager la présentation PPT dans le TEAM du personnel 2025-26) -Partage des documents et liens dans le TEAM -Revoir les matrices à plusieurs reprises et au besoin selon chaque classe	Tout au long de l'année scolaire	

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	Des présentations au gymnase par cycle et en salle de classe Cours de santé	Rassemblement au gymnase préscolaire, primaire et moyen	mi-novembre 2025 et fin février 2026



		-Suivi en salle de classe et cours de santé	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au</u> <u>personnel de l'école :</u>	Journée pédagogique du 28 août et du 26 septembre 2025 Journée pédagogique du 25 novembre 2025 Réunion du personnel du 13 novembre 2025	Direction	
Communication à l'intention des parents :	Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts	Direction	

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bienêtre et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100% de classes	Les matrices sont affichées à divers endroits dans l'école et dans chaque salle de classe. Les règles de classe sont affichées dans la classe Les matrices sont enseignées, modélisées et		



	affichées dans les lieux désignés.		
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 96%	Septembre 2025-1e à la 6e année -taux d'assiduité -septembre 2025-96% -octobre 2025-	-Rencontre de l'équipe d'assiduité	
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 62 %			
Autre indicateur selon les besoins de l'école 81% des élèves savent quoi faire lorsqu'ils sont intimidés (sondage 2024-25)	Atelier Brave fin novembre 2025 Atelier au sujet des mots raciste fin janvier 2026	Alice Cyr Meriem Abou-Saoud	

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le <u>Calendrier des dates</u> <u>importantes et des diversités 2025-2026.pdf</u> 100% de classes	Les élèves de la maternelle à la 6 ^e année participe à des activités.		
Autre indicateur selon les besoins de l'école	Ateliers au sujet des mots		

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- > Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- > Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement;
- > Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;



Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ;

mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel.

Indicateurs de réussite

> Participation aux activités offertes par des organismes externes.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. > Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation	Discussion en salle de classe et au bureau avec la directrice	
 Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation 	-Révision de la définition de l'intimidation	
Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	-Activités avec l'éducatrice spécialisé et rencontre avec les parents -Implication de la travailleuse sociale -Cours de santé-leçons	
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en		

Stratégies/activités

Échéancier

Résultats



		(novembre, février et mai)	
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 70% du personnel	-Planification des nouveaux titulaires à être formés en 2026-27 -activités en salle de classe (check-in et check out)		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (<u>Élémentaire</u> , <u>Secondaire</u>) : 100% du personnel	-Lien pour le FORM et Code QR partager avec le personnel		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel			
Autre indicateur selon les besoins de l'école			



SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à :	 Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : <u>FORMS</u>)
Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent :	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (<u>exemple</u> , <u>Fiche de signalement M-</u>
Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u> , tuteurs, tutrices :	<u>2.pdf</u>)
Après le signalement d'une situation d'intimidation :	
> Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :	
- Communiquer avec la direction de l'école	
 Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école. 	

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel:

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;



- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves:

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.



Les parents, tuteurs, tutrices:

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- <u>Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.</u>
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : <u>Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)</u>